



## CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT

### **BAREME DES COTISATIONS CVML POUR L'ANNEE 2009 (PAGES 1 ET 2 A CONSERVER)**

**Est membre du CVML toute personne qui navigue ou fréquente le Club régulièrement et qui est à jour de sa cotisation. Tout membre du CVML doit être licencié à la FFV.**

**La cotisation court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.  
Toute année commencée est due dans son intégralité.**

Donnant droit pour tout membre du CVML à la licence FFV, à l'autorisation de fréquenter le CVML et de bénéficier des installations du Club.

Ne pas oublier d'apposer les macarons CVML (qui vous seront remis lors de votre inscription) sur votre voiture et sur le tableau arrière de votre bateau.

Demander éventuellement des macarons supplémentaires au secrétaire général.

#### **DROIT D'ENTREE AU CVML**

**Payable une seule fois au moment de l'inscription  
(gratuit pour les habitants de Moisson et de Lavacourt)**

Cotisation annuelle n°1 .....	<b>60 euros</b>
Cotisation annuelle n°2 .....	<b>90 euros</b>
Cotisation annuelle n°3 .....	<b>40 euros</b>

#### **1. COTISATION INDIVIDUELLE : BATEAU SOLITAIRE (DERIVEUR, PLANCHE A VOILE ET CATAMARAN SOLITAIRE : CLASS A, SPARK 15, C48 MAJOR, HC 13 & 14...)**

**Option 1** : cotisation adulte avec bateau solitaire (né avant le 01.01.1991)

- Cotisation CVML : 109 euros
- Redevance Base de Loisirs : 55 euros
- 1 licence FFV adulte : 47 euros .....**211 euros**

**Option 2** : cotisation jeune avec bateau solitaire (né après le 01.01.1991)

- Cotisation CVML : 109 euros
- Redevance Base de Loisirs : 55 euros
- 1 licence FFV jeune : 24 euros .....**188 euros**

**Si le membre du CVML possédant un bateau solitaire fréquente le CVML en famille, il doit prendre une cotisation familiale.**

**Par famille, on entend le membre du CVML, son conjoint et leurs enfants mineurs à charge nés après le 01.01.1991 qui naviguent ou qui fréquentent régulièrement le Club.**

## 2. COTISATION FAMILIALE OU MEMBRE INDIVIDUEL AVEC DERIVEUR DOUBLE, CATAMARAN, QUILLARD OU HABITABLE

Valable pour toute famille du CVML ou tout membre individuel possédant un Dériveur double, un Catamaran, un Quillard ou un Habitable. Cette cotisation doit obligatoirement être associée à la prise d'au moins deux licences (excepté pour celui dont l'équipier est déjà membre du Club).

Si le membre du CVML possédant un Dériveur double, un Catamaran, un Quillard ou un Habitable fréquente le CVML en famille, il doit prendre une licence pour tous les membres de sa famille. Par famille, on entend le membre du CVML, son conjoint et leurs enfants mineurs à charge nés après le 01.01.1991 qui naviguent ou qui fréquentent régulièrement le Club.

Les équipiers n'étant pas membres de la famille doivent souscrire une cotisation Equipier (cotisation n°3).

**Option 1** : cotisation annuelle comprenant 2 licences adultes

- Cotisation CVML : 148 euros
- Redevance Base de Loisirs : 55 euros
- 2 licences FFV adulte : 94 euros ..... **297 euros**

**Option 2** : cotisation annuelle comprenant 1 licence adulte et 1 licence jeune

- Cotisation CVML : 149 euros
- Redevance Base de Loisirs : 55 euros
- 1 licence FFV adulte : 47 euros
- 1 licence FFV jeune : 24 euros..... **275 euros**

**Pour les autres membres d'une même famille, prendre en plus une licence FFV**

Adulte (né avant le 01.01.1991).....	<b>47 euros</b>
Jeune (né après le 01.01.1991).....	<b>24 euros</b>

## 3. COTISATION EQUIPIER (SUR LE BATEAU D'UN MEMBRE DU CVML NOMMEMENT DESIGNE)

**Option 1** : Cotisation équipier adulte (né avant le 01.01.1991)

Cotisation CVML : 110 euros + 1 licence FFV adulte : 47 euros..... **157 euros**

**Option 2** : Cotisation équipier jeune (né après le 01.01.1991)

Cotisation CVML : 110 euros + 1 licence FFV jeune : 24 euros..... **134 euros**

### Emplacement bateau supplémentaire

Bateau supplémentaire, par emplacement ..... **50 euros**

### Emplacement Hangar Planche à Voile

Planche à voile ou matériel bateau, par emplacement ..... **40 euros**

### Caution pour respect du règlement intérieur

Il est demandé à chaque membre adulte de remettre un chèque de caution de 150 euros à l'ordre du CVML (un seul chèque en cas de cotisation n° 2). Ce chèque sera automatiquement détruit en fin d'année pour les membres ayant été présents aux deux journées de travaux et / ou de participation à l'organisation des régates.

### La demi-cotisation

- Les membres s'inscrivant au CVML entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre paient un droit d'entrée, une demi-cotisation, une demi-redevance à la Base de Loisirs et une licence (s'ils sont licenciés pour la première fois, leur licence sera valable l'année suivante). Ils n'effectuent qu'une seule journée de travaux.

- Les membres s'inscrivant au CVML après le 1<sup>er</sup> novembre paient un droit d'entrée, une licence et pas de cotisation. Ils paieront leur cotisation complète avec leur licence (sauf s'ils sont primo-licenciés) l'année suivante.

**Le Comité de Direction du CVML se réserve le droit de refuser toute personne qui manquerait aux Statuts et au Règlement Intérieur du CVML.**

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU CVML POUR L'ANNEE 2009**  
(pages 3 et 4 à nous retourner dûment remplies)

A retourner à  
Philippe Goutenègre, 135 boulevard Diderot, 75012 Paris, 01 43 46 12 40  
cvml.voile@orange.fr

Nom ..... Prénom.....  
Adresse .....  
Ville ..... Code Postal.....  
Téléphone domicile ..... Téléphone bureau .....  
Téléphone portable ..... e-mail.....  
(en capitales pour une meilleure relecture)  
Né (e) le ..... à .....  
Profession .....  
Propriétaire de ..... Série .....  
Nom du bateau : ..... N° voile .....  
Bateau supplémentaire : Série .....  
Série .....  
Possédez-vous un permis moteur rivière ? ..... Mer ? .....  
Eventuellement : ancien Club fréquenté .....  
Numéro de licence FFV .....

**AUTRES LICENCES A PRENDRE**

**Adulte** Nom et prénom .....  
Né(e) le ..... à .....  
Profession ..... N°licence .....

**Jeunes (enfants)** Nom et prénom .....  
Né(e) le ..... à .....  
N°licence .....

Nom et prénom .....  
Né(e) le ..... à .....  
N°licence .....

Nom et prénom .....  
Né(e) le ..... à .....  
N°licence .....

***Si le membre du CVML possédant un Dériveur double, un Catamaran, un Quillard ou un Habitable fréquente le CVML en famille, il doit prendre une licence pour tous les membres de sa famille. Par famille, on entend le membre du CVML, son conjoint et leurs enfants mineurs à charge nés après le 01.01.1991 qui naviguent ou qui fréquentent régulièrement le Club. Les équipiers n'étant pas membres de la famille doivent souscrire une cotisation Equipier (cotisation n°3).***

**Joindre obligatoirement à ce questionnaire qui doit être rempli lisiblement :**

- 2 photos d'identité par membre (inscrire nom et prénom au dos)

- 1 chèque à l'ordre du CVML correspondant à :

**Droit d'entrée** cotisation n°1 (60 euros) .....  
**Droit d'entrée** cotisation n°2 (90 euros) .....  
**Droit d'entrée** cotisation n°3 (40 euros) .....

**1. Cotisation individuelle avec bateau solitaire**

- Option 1 (211 euros) .....  
- Option 2 (188 euros) .....

**2. Cotisation familiale ou membre individuel avec Dériveur double, Catamaran, Quillard ou Habitable**

- Option 1 (avec 2 adultes) (297 euros) .....  
- Option 2 (avec 1 adulte et 1 enfant) (275 euros) .....

En plus :

Licence supplémentaire adulte (47 euros) ..... X .....  
Licence supplémentaire jeune (24 euros) ..... X .....

**3. Cotisation équipier**

- Option 1 (157 euros) .....  
- Option 2 (134 euros) .....  
Nom de l'équipage d'accueil.....

**Bateau supplémentaire** (50 euros).....X.....  
**Hangar PAV** (40 euros).....X.....

**Montant total du chèque** .....

1 chèque de caution de **150 euros par membre adulte** (un seul chèque pour une cotisation n°2), chèque de caution à l'ordre du CVML **qui sera détruit en fin d'année** si vous respectez le Règlement Intérieur du CVML .....

**La pratique de la voile est un sport à risque. Vous êtes sensé ne pas ignorer les garanties couvertes par la licence FFV. Si celles-ci vous paraissent insuffisantes, veuillez souscrire à titre individuel une extension de garanties.**

J'ai bien pris connaissance de la liste des garanties couvertes par la licence FFV.

**IMPORTANT :** Je m'engage à retourner au secrétaire général du CVML le coupon-réponse relatif aux garanties couvertes par la licence (qui me sera adressé avec ma licence) dûment rempli et signé.

Je m'engage à respecter le Règlement Intérieur prévoyant notamment ma participation à **DEUX** journées (soit pour les travaux, soit pour l'organisation de régates) ainsi qu'à l'entretien et à la bonne marche du Club.

Je m'engage à être actif sur le plan d'eau et à faire naviguer mon bateau, soit en individuel, soit en régates organisée par le Club ou par la série ou par la Ligue, et cela au moins cinq fois dans le courant de 2009 ainsi qu'à prendre connaissance et respecter les règles de navigation sur le plan d'eau de Moisson-Lavacourt.

Je m'engage à assister ou à me faire représenter (en retournant mon pouvoir) à l'Assemblée générale.

Je m'engage à prendre une licence pour tout membre de ma famille qui navigue régulièrement sur le plan d'eau.

A ..... Le ..... Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

*Nous vous souhaitons une bonne navigation !*